

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**RÉUNION DU CONSEIL  
16 JUIN 2021**

MERCREDI, le seizième jour du mois de juin deux mille vingt et un (16 juin 2021), une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux est tenue par vidéoconférence, à compter de SEIZE HEURES (16 h), à laquelle sont présents :

Madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade;  
Madame France Bédard, mairesse de Saint-Prospere-de-Champlain;  
Monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel;  
Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan;  
Monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes;  
Monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas;  
Monsieur Guy Simon, maire de Champlain;  
Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse.

Formant quorum sous la présidence de monsieur Gérard Bruneau, préfet de la MRC des Chenaux et maire de Saint-Maurice.

**ÉTAIT ABSENT**

Monsieur Christian Gendron, maire de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

**ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION**

Monsieur Patrick Baril, directeur général.

2021-06-172

**2. SÉANCE TENUE À HUIS CLOS**

Considérant que le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

Considérant que le 27 août dernier, le premier ministre a prolongé cet état d'urgence jusqu'au 2 septembre 2020 ou jusqu'à ce que le gouvernement ou le ministre de la Santé et des Services sociaux les modifie ou y mette fin;

Considérant que l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux permet au conseil de siéger à huis clos et autorise les membres à prendre part, à délibérer et à voter à une séance par tout moyen de communication;

Considérant qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux, que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents, à y prendre part, à délibérer et à voter à la séance par téléconférence Zoom;

Par ces motifs, il est proposé par Monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par téléconférence Zoom.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-173

**3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu d'adopter l'ordre du jour suggéré.

Adoptée.

**ORDRE DU JOUR**

1. Lecture d'un texte de réflexion;
2. Séance à huis clos;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 mai 2021;
5. Gestion du personnel :
6. Finances, matériel, équipement et bâtisse :
  - a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées;
  - b. Changement d'heure pour les séances ordinaires du conseil des maires;
  - c. Adoption du règlement 2021-128 concernant la modification du règlement sur la gestion contractuelle à la suite de l'adoption du projet de loi 67 (mesures favorisant l'achat local);
  - d. Demande de soutien financier – Route des brasseurs de la Mauricie;
  - e. Plan de partenariat publicitaire – TVA Mauricie;
  - f. Adoption de la politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19;
  - g. Programme RénoRégion – augmentation de la valeur uniformisée maximale pour l'admissibilité d'un logement;
  - h. Fédération québécoise des municipalités – offre de service inspections, secteur non résidentiel;
  - i. RGMRM – Approbation du règlement d'emprunt numéro 2021-06-48;
  - j. Adoption des états financiers de l'ORHDC;
  - k. Demande de soutien financier – Corporation touristique de Batiscan;
7. Aménagement et développement du territoire :
  - a. Conformité de règlement(s) municipal(aux);
  - b. Réglementation des territoires contigus;
  - c. Désignation de monsieur Éric Lesage pour siéger sur le comité de concertation numéro 01 de l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice;
  - d. Demande d'avis – demande d'autorisation (dossier numéro 431487) à la CPTAQ par la municipalité de Saint-Stanislas visant à protéger une conduite d'aqueduc en zone agricole;
8. Rapports :
  - a. Représentant(s) à la RGMRM;
  - b. Comité culturel;
  - c. Comité de développement du territoire;
  - d. Comité des ressources humaines;
  - e. Comité de sécurité incendie;
  - f. Comité sur la sécurité publique;
  - g. Communauté entrepreneuriale des Chenaux;
  - h. Comité touristique;
9. Fonds régions et ruralité :
  - a. Projets structurants :
    - i. Enveloppes dédiées;
    - ii. Enveloppes – projets structurants;
  - b. Demandes régionales;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

- c. Adoption du rapport qui rend compte des sommes dépensées dans les 12 mois suivants la fin de l'entente relative au Fonds de développement des territoires de la MRC des Chenaux qui se terminait le 31 mars 2020;
- d. Avis d'intérêt – projet signature innovation des MRC du Fonds régions et ruralité volet 3;
- 10. Développement économique :
  - a. Nomination des membres du comité aviseur Accès entreprise Québec pour la MRC des Chenaux;
  - b. Demande de financement FLI-FLS (9436-2654 Québec inc.), – Groupe Villageois);
- 11. Appuis demandés :
  - a. Fédération québécoise des municipalités – rehaussement de la limite supérieure au plafond prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois (FLI-FLS);
  - b. Fédération québécoise des municipalités – découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;
- 12. Correspondance déposée :
  - a. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – conformité du projet de règlement 2021-126;
  - b. Ministère de la Culture et des Communications – Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;
  - c. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec;
  - d. Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Accès entreprise Québec, plan d'intervention et d'affectation des ressources;
  - e. Demande d'aide financière au Fonds québécois d'initiatives sociales (FQIS);
  - f. Ministre des Transports – programme d'aide au développement du transport collectif – Volet II – Transport collectif régional;
- 13. Pour votre information :
  - a. États financiers au 31 décembre 2020 du Transport adapté et collectif des Chenaux;
- 14. Autres sujets;
- 15. Période de questions;
- 16. Clôture de la séance.

Adoptée.

2021-06-174

**4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 MAI 2021**

Il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu d'approuver, avec dispense de lecture, le procès-verbal de la séance publique de ce conseil tenue le 19 mai 2021.

Adoptée.

**5. GESTION DU PERSONNEL**

Aucun point à l'ordre du jour ce mois-ci.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**6. FINANCES, MATÉRIEL, ÉQUIPEMENT ET BÂTISSSES**

2021-06-175

**6a. Liste des chèques émis et autres sommes déboursées**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que soit adoptée la liste des chèques numéro 13338 à 13367 ainsi que les autres sommes déboursées au 16 juin 2021 totalisant 666 221,73 \$.

Adoptée.

2021-06-176

**6b. CHANGEMENT D'HEURE POUR LES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL DES MAIRES**

Considérant que le calendrier des séances ordinaires de la MRC des Chenaux pour l'année 2021 a été adopté lors de la séance du 25 novembre 2020;

Considérant que l'heure des séances ordinaire pour l'année 2021 a été fixée à 19h00;

Considérant qu'il serait facilitant pour les élus de modifier l'heure des séances ordinaires de la MRC des Chenaux du 18 août 2021, du 15 septembre 2021, du 20 octobre 2021, du 24 novembre 2021 et du 15 décembre 2021;

Considérant qu'en vertu de l'article 148 du Code municipal du Québec, le conseil d'une MRC peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier adopté;

Il est en conséquence proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que l'heure des séances ordinaires de la MRC des Chenaux du 18 août 2021, du 15 septembre 2021, du 20 octobre 2021, du 24 novembre 2021 et du 15 décembre 2021 soit à 17h00 plutôt qu'à 19h00.

Que le secrétaire-trésorier donne un avis à l'égard de ce changement au calendrier.

Adoptée.

2021-06-177

**6c. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2021-128 – CONCERNANT LA MODIFICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE À LA SUITE DE L'ADOPTION DU PROJET DE LOI 67 (MESURES FAVORISANT L'ACHAT LOCAL)**

Considérant qu'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance ordinaire du 19 mai 2021;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte le règlement 2021-128 concernant la modification du règlement sur la gestion contractuelle, à la suite de l'adoption du projet de loi 67 (mesures favorisant l'achat local).

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-178

**6d. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – ROUTE DES BRASSEURS DE LA MAURICIE**

Considérant que le regroupement des microbrasseries de la Mauricie a déposé aux MRC/Villes de la région une demande de soutien financier dans le cadre du projet la Route des Brasseurs de la Mauricie;

Considérant que douze microbrasseries de la Mauricie sont partenaires de ce projet, dont deux microbrasseries du territoire, soit la microbrasserie le Presbytère et la brasserie et distillerie ferme du Tariou;

Considérant qu'une troisième microbrasserie du territoire pourrait se joindre au projet lorsque leur production le permettra, soit la microbrasserie le Garage;

Considérant l'apport touristique important généré par l'industrie brassicole au Québec;

Considérant que la contribution financière demandée pourrait parvenir du budget attribué au développement touristique de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accorde une aide financière non remboursable de mille dollars (1 000 \$) à la Route des Brasseurs de la Mauricie.

Adoptée.

2021-06-179

**6e. PLAN DE PARTENARIAT PUBLICITAIRE – TVA MAURICIE**

Considérant que TVA Mauricie a proposé à la MRC des Chenaux un partenariat publicitaire afin de faire découvrir le territoire et certaines entreprises touristiques à la population;

Considérant que le plan de partenariat a été déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux pour consultation;

Considérant que ce plan de partenariat demande la participation financière de la MRC des Chenaux pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$), mais également d'un minimum de trois entreprises privées du territoire;

Considérant que trois entreprises du territoire ont accepté de participer à cette campagne promotionnelle et qu'elles investiront chacune une somme de deux mille cinq cents dollars (2 500 \$);

Considérant que les entreprises partenaires pour ce partenariat publicitaire seront le Parc de la rivière Batiscan, la microbrasserie le Presbytère et le Domaine Enchanteur;

Considérant que la contribution financière de cinq mille dollars (5 000 \$) de la MRC des Chenaux pourrait provenir de l'enveloppe du Fonds régions et ruralité volet 2 – volet territorial;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux accepte de contribuer pour un montant de cinq mille dollars (5 000 \$) au plan de partenariat publicitaire proposé par TVA Mauricie et que cette somme provienne du Fonds régions et ruralité volet 2 – volet territorial;

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-180

**6f. ADOPTION DE LA POLITIQUE DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS DANS LE CADRE DE L'AIDE FINANCIÈRE ACCORDÉE AUX MRC DANS LE CONTEXTE DE LA PANDÉMIE DE LA COVID-19**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a pris la décision d'octroyer une aide financière de 769 734 \$ à la MRC des Chenaux afin de soutenir la MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, tout particulièrement dans ses efforts pour se doter d'infrastructures numériques et de télécommunications;

Considérant que la MRC des Chenaux a procédé à la répartition de l'aide financière reçue lors de la séance du 19 mai 2021 (résolution numéro 2021-05-144) et qu'une partie de l'aide financière sera accordée aux municipalités locales de la MRC des Chenaux;

Considérant que le comité de développement du territoire a proposé au conseil de la MRC des Chenaux une *politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19* afin d'encadrer l'utilisation de l'aide financière par les municipalités;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux adopte la politique de soutien aux municipalités dans le cadre de l'aide financière accordée aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19.

Adoptée.

2021-06-181

**6g. PROGRAMME RÉNORÉGION – AUGMENTATION DE LA VALEUR UNIFORMISÉE MAXIMALE POUR L'ADMISSIBILITÉ D'UN LOGEMENT**

Considérant que, depuis le lancement du programme RénoRégion en 2015, le montant de la valeur admissible d'un logement varie selon les recommandations de la Société d'habitation du Québec;

Considérant qu'à compter du 3 juin 2021, la Société d'habitation du Québec a augmenté la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à 120 000 \$;

Considérant qu'il demeure de la responsabilité des partenaires municipaux de déterminer cette valeur maximale sur leur territoire, sans toutefois dépasser la nouvelle limite permise;

Considérant que la modification de la valeur uniformisée maximale du logement dans une MRC doit être officialisée par le biais d'une résolution;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux autorise que la nouvelle valeur uniformisée maximale d'un logement admissible au programme RénoRégion soit de 120 000 \$, et ce, sur l'ensemble du territoire de la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-182

**6h. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – OFFRE DE SERVICE  
INSPECTIONS, SECTEUR NON RÉSIDENTIEL**

Considérant que le 8 juin 2021, FQM Évaluation foncière a proposé à la MRC des Chenaux une entente afin d'offrir un service temporaire pour la réalisation d'inspections non résidentielles supplémentaires;

Considérant que la FQM Évaluation foncière s'engage à procéder à l'inspection de 180 dossiers de propriétés non résidentielles, s'échelonnant sur une période de deux ans, débutant le 1<sup>er</sup> juillet 2021 au 1<sup>er</sup> juillet 2023;

Considérant que ces travaux seront effectués au tarif de 400 \$ par dossier (incluant les frais liés aux déplacements et de séjours), plus les taxes applicables;

Considérant que le coût de ce mandat sera assumé dans le budget 2021-2022 de l'aide financière aux MRC dans le contexte de la pandémie de la COVID-19, attribué à la MRC des Chenaux par le ministère des Affaires municipales de l'Habitation;

Considérant la recommandation du comité des ressources humaines;

Par ces motifs, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux autorise l'entente à intervenir entre la MRC des Chenaux et FQM Évaluation foncière pour la réalisation de 180 dossiers d'inspections non résidentielles, selon les conditions décrites à la présente, et autorise monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer tout document relatif à ladite entente.

Adoptée.

2021-06-183

**6i. RGMRM – APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO  
2021-06-48**

Considérant que le conseil de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie a adopté le règlement numéro 2021-06-48, décrétant un emprunt et une dépense de 6 352 000 \$ et un emprunt de 4 552 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCC pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain;

Considérant que chaque membre de la susdite régie doit approuver ce règlement d'emprunt suivant les dispositions du Code municipal du Québec;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve le règlement d'emprunt numéro 2021-06-48 de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie décrétant un emprunt et une dépense de 6 352 000 \$ et un emprunt de 4 552 000 \$ afin de pourvoir aux provisions exigées par le MELCC pour la fiducie afférente au lieu d'enfouissement technique de Champlain.

Que copie de la présente soit transmise à la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie en double exemplaire.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-184

**6j. ADOPTION DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ORHDC**

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance des états financiers 2020 de l'Office régional d'habitation des Chenaux;

Considérant un déficit de 184 \$, selon les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif et un déficit de 433 576 \$, selon les résultats SHQ, établis aux états financiers datés du 31 décembre 2020;

Considérant qu'un remboursement de 17 477 \$ sera effectué à la MRC des Chenaux et qu'il se détaillera comme suit :

ChAMPLAIN :

Un remboursement total de 3 522 \$ (776 \$ pour le programme HLM-Public et 2 746 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Sainte-Anne-de-la-Pérade :

Un remboursement de 4 701 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Stanislas :

Un remboursement total de 4 573 \$ (3 752 \$ pour le programme HLM-Public et un remboursement de 821 \$ pour le programme de supplément au loyer);

Notre-Dame-du-Mont-Carmel :

Un remboursement de 469 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Maurice :

Un remboursement de 1 851 \$ pour le programme HLM-Public;

Batiscan :

Un remboursement de 1 864 \$ pour le programme HLM-Public;

Saint-Narcisse :

Un remboursement de 397 \$ pour le programme HLM-Public;

Sainte-Geneviève-de-Batiscan :

Un remboursement de 100 \$ pour le programme HLM-Public;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les états financiers 2020 de l'Office Régional d'habitation des Chenaux.

Adoptée.

2021-06-185

**6k. DEMANDE DE SOUTIEN FINANCIER – CORPORATION TOURISTIQUE DE BATISCAN**

Considérant que la MRC des Chenaux peut prendre toutes les mesures afin de favoriser le développement local et régional de son territoire;

Considérant que la Corporation touristique de Batiscan a déposé le 9 juin 2021 une demande de soutien aux opérations (5 000 \$) pour l'année 2021 à la MRC des Chenaux;

Considérant que ce soutien financier a déjà été prévu au budget 2021 de la MRC des Chenaux, à même le Fonds région ruralité volet 2;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant qu'un projet de protocole d'entente à intervenir entre la MRC des Chenaux et la Corporation touristique de Batiscan a été déposé aux membres du conseil de la MRC des Chenaux;

Il est en conséquence proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu à l'unanimité que le préambule de la présente en fasse partie intégrante et que le conseil de la MRC des Chenaux octroie pour l'année 2021 un montant de 5 000 \$ à la Corporation touristique de Batiscan, aux conditions établies dans le protocole.

Il est également résolu d'autoriser monsieur Gérard Bruneau, préfet, à signer tout document relatif à ladite entente.

Adoptée.

**7. AMÉNAGEMENT ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

**2021-06-186**

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au plan d'urbanisme de la municipalité de Saint-Narcisse.

Adoptée.

**2021-06-187**

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Geneviève-de-Batiscan.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-188

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de PPCMOI de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2021-06-189

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de PPCMOI de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

2021-06-190

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-191

**7a. CONFORMITÉ DES RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

Considérant qu'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c-A-19.1), les municipalités doivent transmettre à la MRC tout règlement modifiant leur réglementation d'urbanisme ;

Considérant que le règlement ci-après visé a fait l'objet d'une analyse dont le résultat révèle sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire ;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la modification au règlement de zonage de la municipalité de Sainte-Anne-de-la-Pérade.

Adoptée.

**7b. RÉGLEMENTATION DES TERRITOIRES CONTIGUS (DOCUMENTS DISPONIBLES SUR DEMANDE)**

- i. Ville de Shawinigan – règlement SH-655 modifiant le règlement 99-01 du Schéma d'aménagement de l'ex-municipalité régionale de comté du Centre-de-la-Mauricie visant à permettre la réalisation d'un développement résidentiel dans le secteur de la rue des Canots;
- ii. MRC de Bécancour – règlement numéro 398 modifiant le règlement numéro 289 concernant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à l'agrandissement de l'affectation périmètre secondaire du secteur Sainte-Angèle-de-Laval afin de permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire;
- iii. MRC de Bécancour – règlement numéro 289 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC de Bécancour relativement à la révision des limites des affectations pour les secteurs de Saint-Grégoire et de Précieux-Sang de la Ville de Bécancour afin de permettre l'implantation d'une nouvelle école primaire;

2021-06-192

**7c. DÉSIGNATION DE MONSIEUR ÉRIC LESAGE POUR SIÉGER SUR LE COMITÉ DE CONCERTATION NUMÉRO 01 DE L'ORGANISME BASSIN VERSANT SAINT-MAURICE**

Il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Luc Dostaler, maire de Notre-Dame-du-Mont-Carmel et résolu à l'unanimité :

Que monsieur Éric Lesage, directeur du service d'aménagement du territoire, soit mandaté afin de siéger sur le Comité de concertation numéro 01 de l'organisme Bassin Versant Saint-Maurice afin de représenter la MRC des Chenaux.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

2021-06-193

7d. **DEMANDE D'AVIS – DEMANDE D'AUTORISATION (DOSSIER NUMÉRO 431487)  
À LA CPTAQ PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-STANISLAS VISANT À PROTÉGER  
UNE CONDUITE D'AQUEDUC EN ZONE AGRICOLE**

Considérant les dispositions de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (LPTAA), la Commission demande une recommandation, sous forme de résolution du conseil des maires, sur la présente demande, et ce, en regard des critères formulés à l'article 62 de la Loi.

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas doit effectuer des travaux d'excavation et d'enrochement, afin de protéger des glaces, une conduite d'aqueduc mise à nue à la suite de l'érosion de la berge de la rivière Batiscan (dossier 431487);

Considérant que lesdits travaux de protection doivent avoir lieu en zone agricole;

Considérant que la municipalité de Saint-Stanislas ait déposé une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ afin qu'elle soit autorisée à utiliser à des fins autres qu'agricoles une parcelle de terrain située en zone agricole;

Considérant que les travaux ne puissent s'effectuer ailleurs sur le territoire de la municipalité qu'à l'emplacement précis où est située cette conduite d'aqueduc;

Considérant que les travaux ne vont pas à l'encontre des objectifs du PDZA de la MRC;

Considérant que les travaux respectent les objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

Considérant que les travaux sont conformes au schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC;

À ces causes, il est proposé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade, appuyé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux appuie la municipalité de Saint-Stanislas pour la demande d'autorisation (#431487) à la CPTAQ afin que celle-ci puisse réparer et protéger la conduite d'aqueduc sur une partie du lot 5 396 088.

Adoptée.

8. **RAPPORTS**

8a. **REPRÉSENTANT À LA RGMRM**

Monsieur Luc Dostaler informe ses collègues des activités de la Régie de gestion des matières résiduelles de la Mauricie pour le mois de mai 2021.

8b. **COMITÉ CONSULTATIF CULTUREL**

Monsieur Christian Fortin, président du comité consultatif culturel, présente le rapport préparé par l'agente de développement culturel pour le mois de mai.

8c. **COMITÉ DE DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE**

Monsieur Guy Veillette, président du comité de développement du territoire, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

**8d. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

Monsieur Guy Simon, président du comité des ressources humaines, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**8e. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Monsieur Christian Gendron, président du comité de sécurité incendie, résume les dossiers en cours de réalisation par le comité.

**8f. COMITÉ SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE**

Monsieur Jean-Claude Milot, président du comité sur la sécurité publique, a présenté les dossiers en cours de réalisation.

**8g. COMMUNAUTÉ ENTREPRENEURIALE DES CHENAUX**

Monsieur Gérard Bruneau, président du comité de la communauté entrepreneuriale, présente le rapport préparé par notre agent de développement entrepreneurial pour le mois de mai.

**8h. COMITÉ TOURISTIQUE**

Madame Diane Aubut, présidente du comité touristique, résume le rapport d'activités préparé par notre agente de développement touristique pour le mois de mai 2021.

**9. FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

**9a.ii. PROJETS STRUCTURANTS – ENVELOPPE TERRITORIALE**

**9b. DEMANDES RÉGIONALES**

Aucune demande n'est présentée ce mois-ci.

2021-06-194

**9c. ADOPTION DU RAPPORT FDT AU 31 MARS 2020**

Considérant que la cinquième année du Fonds de développement des territoires 2015-2020 a pris effet le 1<sup>er</sup> avril 2015 pour se terminer le 31 mars 2020;

Considérant que, suivant le protocole signé en août 2015, la MRC doit déposer auprès du ministre un rapport des activités reliées au fonds, qui rend compte des sommes dépensées au cours des 12 mois suivants la fin de l'entente relative au Fonds de développement des territoires, qui se terminait le 31 mars 2020 ;

Considérant que le rapport annuel des activités, préparé par l'agent de développement du territoire, monsieur Lionel Arseneault, a été porté à la connaissance des membres du conseil et que ceux-ci s'en trouvent satisfaits;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc de Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve ce rapport 2019-2020 d'activités du Fonds de développement des territoires tel que préparé par monsieur Lionel Arseneault, agent de développement du territoire.

Que ce document fasse partie intégrante de la présente résolution comme s'il y était au long reproduit.

Adoptée.

2021-06-195

### 9d. **AVIS D'INTÉRÊT – PROJET SIGNATURE INNOVATION DES MRC DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ VOLET 3**

Considérant que le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation a informé la MRC des Chenaux, dans une correspondance datée du 21 mai 2020, que notre territoire bénéficiera d'une enveloppe annuelle du Fonds régions et ruralité volet 3, de 218 342 \$ pour cinq ans, totalisant 1 091 710 \$ sur la période de 2020-2024;

Considérant que le Fonds régions et ruralité volet 3 – Projets Signature innovation, s'inscrit dans une perspective de soutien aux MRC dans la réalisation d'initiatives qui contribueront à doter le territoire d'une identité territoriale forte;

Considérant qu'un projet Signature innovation vise la réalisation d'un projet concret et innovateur, qui contribuera à propulser la MRC des Chenaux comme étant avant-gardiste dans un domaine donné et/ou mettre en valeur ce qui la caractérise;

Considérant que le développement et la mise en œuvre d'un projet Signature innovation met l'accent sur la collaboration des acteurs, la concertation et la synergie entre les intervenants du milieu;

Considérant que lorsque la MRC des Chenaux identifiera son projet Signature innovation, un avis d'intérêt devra être signifié au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

Considérant que, pour donner suite à une consultation avec les élus municipaux et différents acteurs sociaux économiques de la MRC des Chenaux et de la Mauricie, il a été unanimement convenu que le projet de Centre des sciences, porté par le Cégep de Trois-Rivières, serait le projet Signature identifié pour notre territoire;

Considérant que ce projet permettra à la MRC des Chenaux de se positionner dans le domaine d'intervention pour un projet Signature *Tourisme scientifique*;

Considérant que la MRC des Chenaux a déposé, le 27 mai 2021, à la direction régionale du ministère Affaires municipales et de l'Habitation, un avis d'intérêt (résolution 2021-05-156) dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 3 – Projets Signature innovation;

Considérant que, pour donner suite à des discussions avec les représentants de la direction régionale du ministère Affaires municipales et de l'Habitation, un nouveau dépôt d'avis d'intérêt doit être déposé, en incluant cette fois-ci une demande de soutien financier d'un maximum de 50 000 \$ pour soutenir la MRC des Chenaux dans sa démarche pour définir la Signature innovation du territoire;

## Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

Considérant que la MRC des Chenaux pilotera un comité directeur, composé de partenaires du milieu qui participeront à cette démarche;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Guy Simon, maire de Champlain, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu que le Conseil de la MRC des Chenaux dépose son avis d'intérêt dans le cadre du Fonds régions et ruralité volet 3 – Projet Signature innovation au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Il est également résolu que monsieur Gérard Bruneau, préfet, soit autorisé à signer pour et au nom de la MRC des Chenaux, le formulaire d'avis d'intérêt à être déposé au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée.

### **10. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

2021-06-196

#### **10a. NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ AVISEUR ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC POUR LA MRC DES CHENAUX**

Considérant la création et l'implantation du réseau Accès entreprise Québec à la MRC des Chenaux;

Considérant l'obligation de mettre en place un comité aviseur qui orientera et déterminera les pistes d'action visant à mieux soutenir les entreprises de la MRC des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Christian Fortin, maire de Batiscan, appuyé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve la nomination des membres suivants qui siégeront sur le comité aviseur Accès entreprise Québec pour la MRC des Chenaux :

- Monsieur Luc Méthot, coordonnateur au service de développement économique de la MRC des Chenaux (représentant de la MRC des Chenaux);
- Monsieur Gérard Bruneau, maire de Saint-Maurice et préfet de la MRC des Chenaux (représentant de la MRC des Chenaux);
- Monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et président du comité d'investissement commun de la MRC des Chenaux (représentant de la MRC des Chenaux);
- Monsieur Luc Dostaler, maire de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel (représentant de la municipalité la plus peuplée);
- Madame Johanne Barrette, promotrice et vice-présidente de l'entreprise Pranasens (représentante d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC des Chenaux);
- Madame Édith Gauthier, promotrice et présidente de l'entreprise Agrosol (représentante d'entreprises privées situées sur le territoire de la MRC des Chenaux);
- Monsieur Gilles Mercure (représentant de la SADC Vallée de la Batiscan);

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

De plus, les députés de l'Assemblée nationale ou leur représentant dont la circonscription couvre le territoire de la MRC des Chenaux pourront assister aux rencontres du comité aviseur à titre d'observateurs :

- Représentant de madame Sonia LeBel, députée de Champlain;
- Représentant de madame Marie-Louise Tardif, députée de Lavolette-Saint-Maurice.

Adoptée.

**2021-06-197**

**10b. DEMANDE DE FINANCEMENT FLI-FLS (9436-2654 QUÉBEC INC. – GROUPE VILLAGEOIS)**

Considérant que le comité d'investissement commun a traité et analysé une demande reçue d'un promoteur (9436-2654 Québec inc. – Groupe Villageois) sur la base des informations et des documents présentés;

Considérant les politiques d'investissement en vigueur;

Considérant les recommandations des membres du comité d'investissement commun, qui ont analysé la demande de financement déposée dans le cadre du Fonds local d'investissement (FLI) et du Fonds local de solidarité des Chenaux (FLS);

Par ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux :

1. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLI 2021-05 prévoyant un prêt FLI au montant de vingt mille dollars (20 000 \$), portant intérêt au taux de huit pour cent (8 %) par année, amortie sur soixante (60) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de soixante-trois (63) mois).
2. Accepte la demande de financement portant le numéro de dossier FLS 2021-03 prévoyant un prêt FLS au montant de vingt mille dollars (20 000 \$), portant intérêt au taux de dix virgule cinq pour cent (10,5 %) par année, amortie sur soixante (60) mois avec moratoire en capital et intérêts de trois (3) mois (total de la période d'amortissement incluant le moratoire de soixante-trois (63) mois).

Il est également résolu que le directeur général soit et est, par la présente, autorisé à signer tous les documents requis pour le suivi de la présente.

Adoptée.

Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux

11. **APPUIS DEMANDÉS**

2021-06-198

11a. **FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – REHAUSSEMENT DE LA LIMITE SUPÉRIEURE AU PLAFOND PRÉVU PAR LA LOI POUR L'AIDE FINANCIÈRE OCTROYÉE PAR LA MRC À UN MÊME BÉNÉFICIAIRE À TOUT MOMENT À L'INTÉRIEUR D'UNE PÉRIODE DE DOUZE MOIS (FLI-FLS)**

Considérant que l'article 126.2 de la *Loi sur les compétences municipales* chapitre C-47.1 (ci-après la « Loi ») prévoit la compétence des municipalités régionales de comtés (MRC) relative au développement local et régional sur leur territoire;

Considérant que les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

Considérant que dans le cadre de cette compétence relative au développement, la MRC dispose du « Fonds local d'investissement » (FLI) pour créer et soutenir les entreprises dans le financement pour supporter et financer le démarrage, la croissance, l'acquisition ou pour soutenir un projet de relève entrepreneuriale;

Considérant que la MRC dispose également du « Fonds local solidarité » (FLS) conçu spécialement pour soutenir l'économie locale par le développement des PME, la création et le maintien d'emplois durables et de qualité;

Considérant que le FLI et le FLS représentent le principal outil financier des MRC mis en place pour soutenir les entreprises de leur territoire;

Considérant la déclaration de l'état d'urgence sanitaire au Québec par décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020, en raison de la pandémie mondiale de la COVID-19;

Considérant que cet état d'urgence sanitaire perdure depuis plus d'un an;

Considérant que dans le cadre de la pandémie, comme fonds d'aide d'urgence, la MRC administre le « Programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises » (PAUPME), permettant notamment de pallier au manque de liquidité afin que ces entreprises locales soient en mesure de maintenir, de consolider ou de relancer leurs activités;

Considérant que dans le cadre de la pandémie, comme fonds d'aide d'urgence, la MRC administre également, un autre volet ajouté au PAUPME, soit le volet « Aide aux entreprises en régions en alerte maximale » (AERAM), sous la forme d'un pardon de prêt;

Considérant que l'article 126.3 de la Loi impose que la valeur totale de l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire ne peut excéder 150 000 \$ à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois, sous réserve d'une autorisation conjointe à une limite supérieure par la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) et le ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI);

Considérant qu'autre l'aide déjà apportée dans les derniers mois, des entreprises demandent de l'aide financière supplémentaire pour leur relance en raison notamment de la durée de la pandémie;

Considérant qu'en raison de la longueur de crise sanitaire, l'aide financière octroyée à certaines entreprises via le programme PAUME-AERAM devrait être supérieure au plafond de 150 000 \$;

Considérant que la conjugaison des mesures d'aide « régulière » (FLI-FLS) avec les mesures d'aide « d'urgence » (PAUME-AERAM) aurait pour conséquence un dépassement du plafond de 150 000 \$ pour certaines entreprises;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Considérant l'importance de la relance de l'économie locale, la MRC souhaite continuer à aider les entreprises qui en ont besoin et conserver sa place dans l'échiquier de l'aide financière du développement local;

Considérant que pour agir de façon optimale et exercer sa compétence en atteignant les objectifs de la relance économique post-pandémie, le plafond imposé de la valeur totale de l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire devrait pouvoir excéder 150 000 \$.

Il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par monsieur Luc Pellerin, maire de Saint-Stanislas et résolu que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

Que le Conseil de la MRC demande à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH), Mme Andrée Laforest, et au ministre de l'Économie et de l'Innovation (MEI), M. Éric Girard, d'autoriser conjointement une limite supérieure au plafond prévu par la loi pour l'aide financière octroyée par la MRC à un même bénéficiaire à tout moment à l'intérieur d'une période de douze mois;

Que le Conseil de la MRC demande que cette limite soit de 225 000 \$;

Que le Conseil de la MRC demande que cette limite de 225 000 \$ soit générale et que tant la MRC que son service de développement puissent l'appliquer à l'ensemble des dossiers qu'ils traitent;

Qu'une copie conforme de la présente résolution soit acheminée à Mme Andrée Laforest et à M. Éric Girard, ainsi qu'à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) dans les jours suivant son adoption.

Adoptée.

**2021-06-199**

**11b. FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS – DÉCOUVERTE DES RESTES DE 215 ENFANTS SUR LE SITE D'UN ANCIEN PENSIONNAT AUTOCHTONE À KAMLOOPS EN COLOMBIE-BRITANNIQUE**

Considérant la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Considérant les mauvais traitements infligés aux autochtones dans les pensionnats partout au Canada décrits par de nombreux rapports de commission d'enquête;

Considérant le devoir de tous les gouvernements, quel que soit le niveau, d'œuvrer à l'amélioration des relations et au bien-être de toutes les communautés;

Considérant l'obligation des gouvernements, quel que soit le niveau, de faire la lumière sur notre histoire, d'assumer le devoir de mémoire et d'honorer les victimes;

Il est proposé unanimement par le conseil des maires de la MRC des Chenaux :

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux joigne sa voix au conseil d'administration de la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et exprime sa profonde tristesse à la suite de la découverte des restes de 215 enfants sur le site d'un ancien pensionnat autochtone à Kamloops en Colombie-Britannique;

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux salue l'annonce du gouvernement du Québec de faire la lumière sur d'éventuels cas semblables au Québec;

**Procès-verbal du conseil  
de la Municipalité régionale de comté des Chenaux**

Que la Municipalité régionale de comté des Chenaux exprime sa solidarité avec les communautés autochtones et renouvelle sa volonté de favoriser des relations harmonieuses entre les communautés et l'épanouissement de tous les citoyens;

Que copie de cette résolution soit envoyée à M. Ghislain Picard, chef de l'Assemblée des Premières Nations et du Labrador, à M. Pita Aatami, président de la Société Makivik, M. Justin Trudeau, premier ministre du Canada, à M<sup>me</sup> Carolyn Bennett, ministre des Relations Couronne-Autochtones, à M. Marc Miller, ministre des Services aux autochtones, à M. François Legault, premier ministre du Québec, à M. Ian Lafrenière, ministre responsable des Affaires autochtones, à monsieur Constant Awashish, Grand-Chef/Président du Conseil de la Nation Atikamekw ainsi qu'à la FQM.

Adoptée.

**12. CORRESPONDANCE DÉPOSÉE**

- a. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – conformité du projet de règlement 2021-126;
- b. Ministère de la Culture et des Communications – Loi modifiant la loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives;
- c. La ministre des Affaires municipales et de l'Habitation – programme RénoRégion de la Société d'habitation du Québec;
- d. Ministère de l'Économie et de l'Innovation – Accès entreprise Québec - plan d'intervention et d'affectation des ressources;

2021-06-200

**13a. ÉTATS FINANCIERS AU 31 DÉCEMBRE 2020 DU TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DES CHENAUX**

Considérant que les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont pris connaissance des états financiers au 31 décembre 2020 du Transport adapté et collectif des Chenaux;

Par ces motifs, il est proposé par madame France Bédard, mairesse de Saint-Prosper-de-Champlain, appuyé par monsieur Guy Veillette, maire de Saint-Narcisse et résolu que le conseil de la MRC des Chenaux approuve les états financiers au 31 décembre 2020 du Transport adapté et collectif des Chenaux.

Adoptée.

**14. AUTRES SUJETS**

Aucun autre sujet n'est amené à la séance.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée à la séance.

2021-06-201

**16. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À dix-sept heures cinq (17h05), il est proposé par monsieur Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes, appuyé par madame Diane Aubut, mairesse de Sainte-Anne-de-la-Pérade et résolu de lever la présente séance.

Adoptée.

---

DIRECTEUR GÉNÉRAL

---

PRÉFET